



CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 13 décembre 2024 à 20 heures 30 minutes
Mairie

Quorum : 6

Présents :

M. CHRISTOPHE Jean-Charles, Mme CUNIN Stéphanie, M. DELOR Jean-Michel, M. DOSDAT Patrice, Mme DUBOST Nathalie, M. FAVIER Thomas, M. LEIDELINGER Jean-François, M. MAIRE François

Procuration(s) :

M. ALIF FISCHER Julien donne pouvoir à M. LEIDELINGER Jean-François

Absent(s) :

Excusé(s) :

M. ALIF FISCHER Julien, M. PETIT Jean-Claude

Secrétaire de séance : M. MAIRE François

Président de séance : M. LEIDELINGER Jean-François

1 - Adhésion de la commune de Silly sur Nied au Sivu Scolaire de Pange

Monsieur le Maire expose que le conseil syndical du Syndicat scolaire de Pange s'est réuni le 12 novembre 2024.

Au cours de cette séance, le conseil syndical a examiné la demande de la commune de Silly sur Nied d'adhérer au Syndicat scolaire de Pange.

Après lecture de la délibération D2024-07-014 en date du 27 septembre 2024 demandant l'adhésion de la Commune de Silly sur Nied au Syndicat scolaire de Pange, le conseil syndical a décidé à l'unanimité d'accepter l'adhésion de la commune de Silly sur Nied au Sivu scolaire de Pange.

La commune dispose d'un délai pour signifier son désaccord avec cette décision. Passé ce délai de 3 mois, à défaut, l'avis est réputé favorable

Le Conseil Municipal décide d'accepter l'adhésion de la commune de Silly sur Nied au Sivu scolaire de Pange

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2 - Subvention association des donneurs de sang

Le maire présente au conseil municipal une demande de subvention de l'Association des donneurs de sang

Le Conseil Municipal décide d'octroyer une subvention de 200 € à l'Association des donneurs de sang

VOTE : Adoptée à l'unanimité

3 - Accroissement d'activité temporaire

Suite au départ en retraite de la secrétaire, embauche d'une secrétaire en attente de la future secrétaire en congés maternité

Durée de 7 mois avec un contrat de 8h/semaine

V

VOTE : Adoptée à l'unanimité

4 - Cadeau de départ en retraite de la secrétaire

Pour remercier la secrétaire de ses services un cadeau de départ lui sera offert

le Maire expose :

CONSIDERANT la nécessité de fournir au comptable une délibération décidant le principe de l'octroi de cadeaux aux agents,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de récompenser et de remercier les agents communaux, lors de leur départ en retraite, pour leurs années de travail et leur dévouement au service de la Commune ;

CONSIDERANT le départ en retraite de Madame MARTINS AMARAL Maria de Fatima

APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ,

ARTICLE 1 :

INSTITUE le principe d'octroi d'un cadeau de départ en retraite aux agents communaux titulaires et non titulaires à l'occasion de leur départ en retraite.

ARTICLE 2 :

DIT que ce cadeau devra se faire sous la forme d'un bien (culturel, d'équipement) ou éventuellement d'un bon d'achat.

ARTICLE 3: FIXE la valeur de ce cadeau à 190 euros.

ARTICLE 4 : DIT que les crédits seront prévus au compte 623 –« Fêtes et cérémonies» du budget principal de l'exercice concerné.

ARTICLE 5 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

5 - Evaluation professionnelle - Attribution du CIA 2024

VU la délibération du conseil municipal du 16 décembre 2022 relative à la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des suggestions et l'expertise de l'engagement professionnel,

CONSIDERANT que les fonctions exercées par l'adjoint administratif justifient son classement dans le groupe 1 de la catégorie C de fonctions du cadre d'emploi des adjoints administratifs

CONSIDERANT l'engagement professionnel et la manière de servir de l'adjoint administratif, **Madame MARTINS AMARAL Maria de Fatima**.

CONSIDERANT que les fonctions exercées par l'agent d'entretien justifient son classement dans le groupe 2 de la catégorie C de fonctions du cadre d'emploi des adjoints technique

CONSIDERANT l'engagement professionnel et la manière de servir de l'agent d'entretien, **Madame PANIEL Aurélie**.

CONSIDERANT que les fonctions exercées par l'adjoint technique entretien des espaces et bâtiments communaux justifient son classement dans le groupe 2 de la catégorie C de fonctions du cadre d'emploi des adjoints technique

CONSIDERANT l'engagement professionnel et la manière de servir de l'adjoint technique entretien des espaces et bâtiments communaux, **Monsieur PETIT Jimmy**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE de verser un complément indemnitaire de **435.24 €** au titre de l'année 2024 à **Madame MARTINS AMARAL Maria de Fatima**

DECIDE de verser un complément indemnitaire de **101.32 €** au titre de l'année 2024 à **Madame PANIEL Aurélie**

DECIDE de verser un complément indemnitaire de **84.43 €** au titre de l'année 2024 à **Monsieur PETIT Jimmy**

VOTE : Adoptée à l'unanimité

6 - Divers

Infos sur le plan de mobilité douce de la CCMCPP

Réunion le 29/11 avec la DDPP pour la méthanisation avec les doléances des habitants

Renforcement de la façade arrière du logement derrière la mairie suite à l'arrêté de catastrophe naturelle - Travaux environ 10 000 € à prévoir

Proposition d'échange de terrain avec la ferme Simon de Chevillon sur le trottoir

Travaux chemin / fossé pour la méthanisation

Arrêt de location du terrain du Monceau par M JC Petit ; plusieurs personnes intéressés

Fondation du patrimoine : la commune a reçu une plaque à poser

Reste à payer pour la réfection de l'orgue 4 000 € à 50/50 pour le Conseil de Fabrique et la mairie soit 2 000 € grace à une subvention plus importante de la part de la fondation du patrimoine.

Le facteur d'orgue a du effectué plus de travaux au vu de l'état de l'orgue. Vu le travail accompli et la facture initiale, proposition de payer 2 000 € de supplément soit un montant total de 2 000 € à la charge de la mairie (moins cher que voté au budget initialement)

Séance levée à 22 h 00

Le Secrétaire de séance,

Fait à Maizeroy
Le Maire,

